

L'index égalité femmes/hommes 2023 de la Chambre départementale d'agriculture de la Nièvre

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la **Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel**.

Cet index permet aux entreprises concernées d'évaluer sur **100 points le niveau d'égalité entre les hommes et les femmes** en s'appuyant sur les critères suivants :

- écart de rémunération femmes / hommes
- écart de taux d'augmentations individuelles
- nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité
- parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	1,6	38	40	40
2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	1	3,2	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			88		100
INDEX (sur 100 points)			88	0	100